Commission Régionale des Compétitions

Procès-verbal de la réunion plénière du mardi 19 décembre 2023 en visioconférence

Présidence : Gérard SEITZ ;

Membres présents : Agathe LACOMBE, Cyrille IMBERNON, Claude KEIME, Jean-Louis MAZZEO, Bernard PAQUIN, Maxime RINIE et François SOGNE ;

Membres excusés : Patrice GRETHEN, Gauthier LEGGERI, Christophe MARIE et Pierre TAESCH.

Participe : Damien ENGEL.

Gérard SEITZ remercie les membres de la Commission présents pour cette dernière réunion de l'année 2023. Il fait part des excuses de Patrice GRETHEN, Gauthier LEGGERI, Christophe MARIE et Pierre TAESCH.

1. ADOPTION DES PROCES-VERBAUX

Les procès-verbaux de la réunion plénière du 25 octobre 2023 en présentiel à Champigneulles ainsi que des réunions du Bureau par moyens informatiques des 31 octobre, 16 novembre, 01, 07 et 13 décembre 2023, sont adoptés à l'unanimité.

2. INFORMATIONS et COMMUNICATIONS

Gérard SEITZ adresse ses félicitations aux clubs dont les équipes se sont qualifiées pour les 32èmes de finale de la Coupe de France, les 16èmes de finale de la Coupe de France Féminines et des 32èmes de finale de la Coupe Gambardella CA avec de très belles rencontres en perspective.

Il évoque ensuite les incidents très graves qui se sont produits le week-end des 09 et 10 décembre 2023 ainsi que le communiqué officiel qui a été publié par la Ligue aussitôt sur son site.

Après l'Assemblée Générale de la FFF qui s'est tenue le samedi 16 décembre dernier à Paris, un compte rendu succinct en est fait par Gérard SEITZ qui donne notamment plusieurs informations portant sur la réforme de la gouvernance, telle qu'imposée par la loi de mars 2022 sur le Sport.

Lieux des finales régionales :

-Le Final Four de la Coupe du Grand Est Futsal Féminine est programmé le dimanche 11 février 2024 au Palais des Sports d'Amnéville ;

-Les finales régionales du Festival U13 Filles et Garçons se dérouleront sur les installations du club de Magny RS les 04 et 05 mai 2024 ;

-La finale de la Coupe du Grand Est Féminine aura lieu sur les installations du club de Vendenheim FC le samedi 25 mai 2024.

3. INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

Un très grand nombre de reports ont été recensés lors de cette première partie de saison avec pour certains clubs, plusieurs matchs en retard à reprogrammer.

La liste des rencontres reprogrammées pour l'ensemble des compétitions, sera publiée prochainement.

4. POINT DE SITUATION

-Coupe de France : 2 clubs de la Ligue sont qualifiés pour les 32èmes de finale.

-Coupe Gambardella - Crédit Agricole : 6 clubs de la Ligue sont qualifiés pour les 32èmes de finale.

-Coupe du Grand Est : après le 4ème tour du 10 décembre et les 5 rencontres encore à jouer, 64 équipes seront qualifiées pour les 32èmes de finale fixées au 18 février 2024.

-Coupe du Grand Est Féminine : 5 rencontres en retard du 2ème tour sont reprogrammées en février 2024.

-Coupes du Grand Est U15 et U17 : 3 rencontres sont actuellement en retard avant les 8èmes de finale du 17 février 2024.

-Championnats Seniors R1, R2 et R3 : de grandes disparités sont à relever selon les niveaux et les groupes. De nombreuses équipes ont plusieurs matchs en retard à rattraper.

-Championnats Jeunes R1 et R2 : une dizaine de forfaits généraux sont enregistrés au niveau R2. Peu de retard pour le niveau R1.

-Championnats Féminines Seniors R1 F et R2 F : un seul forfait est enregistré en R2 F sur l'ensemble des 2 championnats.

-Championnats U18 R1 F et U18 R2 F : un forfait général est enregistré en U18 R1 F. Les 4 rencontres non jouées qui n'ont pas d'incidence au classement ne seront pas reprogrammées. Le classement est homologué en l'état.

Compte tenu des classements à l'issue de la Phase 1 de ces championnats, la Commission arrête les listes définitives des équipes qualifiées pour la Phase Elite et celles reversées en Phase Espoir.

U18 R1 F

A l'issue de la première phase, les équipes classées aux 3 premières places de chacun des 2 groupes, participent au championnat U18 R1 F Elite en Phase 2 (1 groupe de 6 équipes) :

RS MAGNY, AS NANCY LORRAINE, AS MONTIGNY LES METZ, RC STRASBOURG ALSACE 2, FC VENDENHEIM et ES MOLSHEIM ERNOLSHEIM.

Les équipes classées aux 3 dernières places de chacun des 2 groupes participent au championnat U18 R1 F Espoir (1 groupe de 5 équipes suite au forfait général du FC ST LOUIS NEUWEG) :

ESTAC TROYES, SARREGUEMINES BEAUSOLEIL, CS SEDAN ARDENNES, SR COLMAR FA et GF CENTRE HAUT-RHIN.

U18 R2 F

A l'issue de la première phase, les équipes classées premières de chacun des 7 groupes et les 5 meilleures équipes classées 2èmes, participent au championnat U18 R2 F Elite (2 groupes de 6 équipes) :

ENT. BFC ECO, FC CHAUMONT, AS ALGRANGE, US VANDOEUVRE, FC VENDENHEIM, SC SELESTAT, EJ PAYS DE SIERENTZ,

Départage des classées 2èmes au ratio :

1.IF VICTORIA MULHOUSE : 2,25 pts

2.ES MOLSHEIM ERNOLSHEIM 2 : 2,2 pts

3.ES BAYON ROVILLE 2 : 2,125 pts

4.CS BLENOD : 2 pts

5.ENT. SDMO FF : 1,875 pt (0 pt au Carton Bleu)

6.SR ST DIE KELLERMANN : 1,875 pt (0 pt au Carton Bleu)

7.BOUSSE : 1,8 pt

Toutes les autres équipes participeront au championnat U18 R1 F Espoir.

Il est possible de s'engager dans ce championnat Espoir en Phase 2 sans avoir participé à la Phase 1

5. DEROGATIONS CHAMPIONNATS JEUNES

Afin de ne pas pénaliser les clubs dont les équipes évoluent dans le Championnat National U 17, la Commission proposera au Comité Directeur de la Ligue de les faire bénéficier d'une possible dérogation en fin de saison, dans le cadre du suivi générationnel de leur effectif.

6. STATUT DES JEUNES

La Commission prend connaissance de la situation actuelle des clubs dont les équipes évoluent dans les championnats régionaux Seniors.

Les clubs actuellement en infraction seront prochainement informés de leur situation.

7. APPENDICE

En clôture de cette réunion plénière, le Président Gérard SEITZ adresse ses remerciements à tous les membres de la Commission ainsi qu'à nos salariés pour le travail effectué et la bonne entente entretenue, et leur souhaite de très bonnes fêtes de fin d'année.

Les présentes décisions de la Commission Régionale des Compétitions de la LGEF sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Régionale dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de leur notification par envoi en recommandé à: LGEF – CS 80019 - 1 rue de la Grande Douve - 54250 CHAMPIGNEULLES ou à l'adresse électronique: appel@lgef.fff.fr selon les dispositions et les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF.

Le Président,
Gérard SEITZ

Le Secrétaire,
Bernard PAQUIN